

Perspectives

N°20/160 – 23 juin 2020

ROYAUME-UNI – Forte détérioration des conditions sur le marché du travail

Les statistiques du marché du travail du début du deuxième trimestre, publiées la semaine dernière par l'Office des statistiques nationales (ONS), permettent de se faire une idée plus précise de l'impact à très court terme de la crise du Covid-19 sur l'emploi, les revenus et l'efficacité des mesures de soutien du gouvernement. L'introduction de mesures de distanciation sociale et la fermeture des activités non-essentiels à partir du 23 mars ont impacté fortement la demande et l'offre de travail, tandis que les plans de soutien à l'activité et à l'emploi du gouvernement ont permis d'empêcher une détérioration du taux de chômage. Celui-ci est resté inchangé à 3,9% en moyenne sur les trois derniers mois à fin avril, par rapport aux trois mois précédents. L'emploi total a été quasi stable, après avoir crû de 210 000 sur la période de décembre à mars. La population inactive¹ n'augmente que très légèrement (de 39 000 personnes ou 0,5%). Cependant, la pandémie a impacté fortement les postes à pourvoir, mais aussi et surtout le nombre d'heures travaillées et la rémunération, suggérant une perte de pouvoir d'achat et une détérioration de la situation financière des ménages. Elle a aussi conduit à un marché du travail plus fragmenté avec une hausse notable des emplois temporaires et une baisse des auto-entrepreneurs.

La quasi-stabilité des agrégats principaux du marché du travail peut paraître surprenante au regard de la chute du PIB enregistrée en avril (baisse de 20,4% sur le mois). Elle s'explique par le recours massif aux dispositifs du gouvernement de préservation de l'emploi, le *Coronavirus Job Retention Scheme* (CJRS) et le *Self-Employment Income Support Scheme* (SEISS)². Selon les statistiques du gouvernement au 31 mai, 8,7 millions de salariés ont bénéficié du CJRS et 3,4 millions du SEISS, soit un total de 12,1 millions ou 35% de la population active. Le nombre de salariés temporairement sans activité a augmenté significativement, de près de 6 millions depuis la mise en place des mesures de distanciation sociale fin mars.

La détérioration des conditions sur le marché du travail est surtout visible dans les indicateurs à plus haute fréquence, tels que le nombre de postes vacants, le nombre des demandeurs d'allocations chômage et de prestations sociales ou encore le nombre moyen d'heures travaillées et les salaires. Le nombre de postes vacants est en chute libre, de 26% sur le mois d'avril après -20% en mars, atteignant un plus bas depuis mi-2012. Tous les secteurs enregistrent des baisses des postes à pourvoir, mais sans surprise ce sont le secteur de la distribution et celui de la restauration et de l'hôtellerie qui contribuent le plus à ce trou d'air. Par ailleurs, l'emploi des auto-entrepreneurs a fortement souffert, enregistrant une baisse de 131 000, soit -2,6% sur les trois mois à fin avril. Celle-ci a été plus que compensée par une hausse de l'emploi salarié (+168 000, ou 0,6% sur la période).

Le nombre de demandeurs d'allocations chômage et de prestations sociales a bondi brusquement au cours des deux derniers mois atteignant 2,8 millions au mois de mai après 2,3 millions en avril et 1,2 million en mars, soit une hausse de 126% sur les deux derniers mois. Ce chiffre inclut aussi bien des chômeurs que des demandeurs de prestations sociales qui ont un emploi, mais qui ont connu une baisse des revenus les rendant éligibles aux aides sociales en raison notamment d'une baisse du nombre d'heures travaillées. En

¹ Une personne économiquement inactive est sans emploi mais ne peut être définie comme chômeur, si elle n'a pas recherché du travail au cours des quatre dernières semaines et/ou si elle n'est pas disponible à commencer un travail dans les deux semaines à venir.

² Les salariés mis en chômage partiel continuent de percevoir 80% de leur salaire et les auto-entrepreneurs 80% de leur profit mensuel moyen à hauteur de 2 500 £ par mois dans les deux cas.

effet, le nombre d'heures travaillées a enregistré une baisse historique (-8,7% sur le trimestre) qui a concerné aussi bien les travailleurs à temps partiel qu'à temps plein.

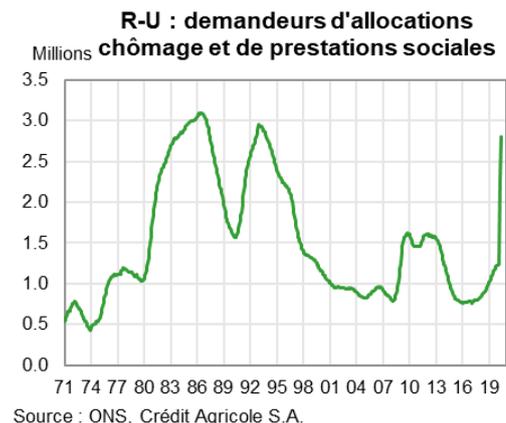
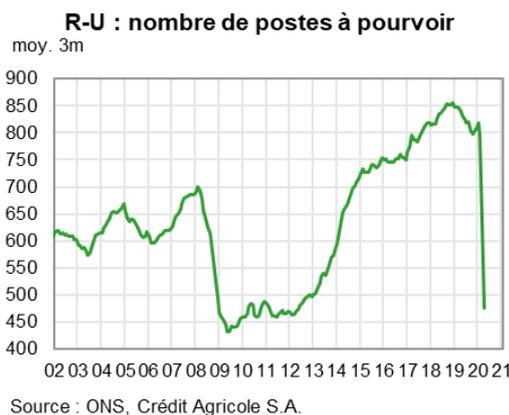
Enfin, les données de la rémunération hebdomadaire montrent une nette dégradation du pouvoir d'achat des ménages. Le taux de croissance des salaires a ralenti à 1,7% en avril (en moyenne sur trois mois) depuis 2,7% en mars, atteignant un plus bas depuis trois ans. Ceci reflète un freinage net dans le secteur privé (à 1,3% depuis 2,5%), tandis que dans le secteur public, la croissance des salaires est quasi stable à 3,2%. Le taux de croissance de la rémunération totale baisse plus fortement, à 1% depuis 2,3% en mars, en raison d'une baisse des bonus (-6,8%). En termes réels, le taux de croissance de la rémunération totale est devenu négatif pour la première fois depuis janvier 2018, à -0,4%.

Quelles implications ?

Le marché du travail est sans doute la variable-clé de la reprise de la demande intérieure. C'est elle qui déterminera en grande partie le retour de la confiance du consommateur et sa propension d'achat. Des conditions détériorées sur le marché du travail sont synonyme d'une situation financière incertaine et sont susceptibles de provoquer un comportement d'épargne de précaution et de désendettement des ménages qui persistera aussi longtemps que les capacités excédentaires restent élevées.

Si la stabilité actuelle du taux de chômage est largement attribuée au recours des employeurs aux plans d'aide du gouvernement, un rebond du taux de chômage est très probable à l'expiration des dispositifs à l'automne³, surtout si la demande ne se rétablit pas suffisamment. Une hausse des faillites d'entreprises est par ailleurs anticipée par la Banque centrale d'Angleterre (BoE). Selon une enquête récente de Yougov, la moitié des 500 entreprises interviewées déclarent envisager de licencier du personnel dans les trois mois suivant la fin du CJRS, tandis que 34% disent qu'ils ne le feront pas. Dans le même esprit, l'enquête trimestrielle des agents de la BoE corrobore ces perspectives en constatant une forte chute des intentions d'emplois pour les douze prochains mois et une hausse des licenciements si la demande reste faible. C'est notamment le cas du secteur du tourisme où les opérateurs principaux ont annoncé « des milliers de suppressions d'emplois », ainsi que dans le secteur du *retail*, mais aussi dans certains secteurs manufacturiers (automobile et aérospatial).

Un rebond mécanique de l'activité devrait avoir lieu avec la fin du confinement et la réouverture des activités non-essentiels. Toutefois, il est tout à fait possible que le choc de la crise et la perte de revenus des ménages ait une empreinte durable sur leur confiance, entraînant une hausse de l'épargne de précaution. Une reprise ralentie en conséquence devrait empêcher une normalisation rapide des conditions sur le marché du travail et conduire à une résorption lente des capacités non-utilisées.



Article publié le 19 juin 2020 dans notre hebdomadaire [Monde – L'actualité de la semaine](#)

³ Selon les plans actuels du gouvernement, le CJRS continuera sous sa forme actuelle jusqu'à fin juillet. Ensuite, il sera demandé aux employeurs de prendre en charge une part de plus en plus importante de la rémunération de leurs salariés avant l'arrêt du dispositif en octobre.

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
19/06/2020	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	
19/06/2020	<u>France – Immobilier résidentiel : évolutions récentes et perspectives 2020-2021</u>	France, immobilier
17/06/2020	<u>PRISME – L'analyse de la conjoncture et de l'actualité agricole et agroalimentaire du Crédit Agricole - Spécial Covid-19 n°10</u>	Agri-agro
16/06/2020	<u>Zone euro – Conjoncture : flash détail du PIB au T1 2020</u>	Europe
16/06/2020	<u>Afrique sub-saharienne – Détresse alimentaire et financière, quel va être le rôle de la Chine ?</u>	Pays émergents
12/06/2020	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
10/06/2020	<u>Pays émergents : ce qu'il va falloir surveiller</u>	Pays émergents
10/06/2020	<u>Italie - Spécial Covid-19 : faire face au pire en précurseur</u>	Italie
10/06/2020	<u>L'OBSERVATOIRE financier des Entreprises Agroalimentaires - spécial métiers du grain</u>	Agri-agro
10/06/2020	<u>7 initiatives remarquables prises par les fintech pendant la crise du Covid-19</u>	Banques, Infographie
09/06/2020	<u>Asie du Sud-est – L'entrée dans le monde d'après se fait en ordre dispersé</u>	Asie
09/06/2020	<u>France – Santé Covid-19 : tendances semaine du 1er au 7 juin 2020</u>	France, sectoriel
08/06/2020	<u>Les enjeux en matière d'innovation – Fiches sectorielles</u>	Sectoriel
08/06/2020	<u>UE – La BCE clarifie son action à moyen terme</u>	Europe
03/06/2020	<u>PRISME – L'analyse de la conjoncture et de l'actualité agricole et agroalimentaire du Crédit Agricole - Spécial Covid-19 n°9</u>	Agri-agro
03/06/2020	<u>Italie – Conjoncture : flash détail du PIB au T1 2020</u>	Italie
03/06/2020	<u>Le Covid-19, un stimulus pour la transition énergétique en France ?</u>	Energie
03/06/2020	<u>Émergents – La géopolitique déconfinée</u>	Géopolitique
02/06/2020	<u>Podcast – Soutenabilité des dettes publiques... quelle trajectoire de sortie de crise pour les États ?</u>	Monde
02/06/2020	<u>Royaume-Uni – Brexit : Back to the future</u>	Royaume-Uni
02/06/2020	<u>UE – Le grand marchandage saura-t-il produire le bond en avant ?</u>	Europe

Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille

Rédacteur en chef : Armelle Sarda

Documentation : Dominique Petit - **Statistiques** : Robin Mourier

Secrétariat de rédaction : Fabienne Pesty

Contact: publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <http://etudes-economiques.credit-agricole.com>

iPad : application **Etudes ECO** disponible sur App store

Android : application **Etudes ECO** disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.